

## Sociologie

Questionnements	Objectifs d'apprentissage
<p data-bbox="338 300 524 679"><b>VI. Comment est structurée la société française actuelle ?</b></p>	<ul data-bbox="577 204 1910 756" style="list-style-type: none"><li>- Savoir identifier les multiples facteurs de <b>structuration</b> et de <b>hiérarchisation</b> de l'espace social (catégorie socioprofessionnelle, revenu, diplôme, composition du ménage, position dans le cycle de vie, sexe, lieu de résidence). (= <b>I.A</b>)</li><li>- Comprendre les principales <b>évolutions de la structure socioprofessionnelle</b> en France depuis la seconde moitié du XXe siècle (salarisation, tertiarisation, élévation du niveau de qualification, féminisation des emplois). (= <b>I.B</b>)</li><li>- Connaître <b>les théories</b> des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique (Marx, Weber) ; (= <b>II.A</b>)</li><li>- Comprendre que la pertinence d'une approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française fait l'<b>objet de débats</b> théoriques et statistiques : évolution des distances inter- et intra-classes, articulation avec les rapports sociaux de genre, identifications subjectives à un groupe social, multiplication des facteurs d'individualisation. (= <b>II.B</b>)</li></ul>

Problématique (?)



# I. Comment identifier les multiples facteurs de **structuration** et de **hiérarchisation** de l'espace social ?

## A. Pourquoi la nomenclature des P.C.S. en est-elle *une* bonne illustration ? Une approche statique...

### 1. Les multiples facteurs permettant la construction de la nomenclature des P.C.S. sont-ils structurant et/ou hiérarchisant ?

#### **Définition de l'INSEE...**

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification. La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) a remplacé, en 1982, la CSP.

Dans sa version en vigueur, la PCS 2020 comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (6 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (29 postes) ; les professions regroupées (121 postes) ; les professions (311 postes).

Afin de permettre des analyses comparatives sur longue période, les premier et deuxième niveaux de la PCS 2020 sont restés inchangés par rapport aux versions précédentes (1982 et 2003[...])

#### **... et description des six premières P.C.S.**

Le premier critère de classification retenu est celui du statut de l'activité, en séparant les salariés des non-salariés. Les deux premières PCS sont ainsi les agriculteurs exploitants (1) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2). La PCS 1 est, elle-même, décomposée en trois catégories, selon la taille de l'exploitation (petite, moyenne ou grande).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, eux, sont classés en trois catégories : les artisans, les commerçants et assimilés et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.

Les professions libérales, qui sont non-salariés, n'appartiennent pas à ces deux catégories puisqu'elles sont regroupées avec les cadres et professions intellectuelles supérieures pour former la PCS 3. Cette dernière comprend 6 catégories : les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et professions scientifiques, les professions de l'information, des arts et des spectacles, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Ce sont ainsi les professions salariées les plus qualifiées [...] le niveau de diplôme, ou de « capital culturel » est ainsi le point commun de toutes ces professions.

Viennent ensuite, en PCS 4, les professions intermédiaires, celles qui correspondent à un niveau de qualification moyen, on y retrouve les professeurs des écoles, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions du clergé et religieuses, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, celles administratives et commerciales des entreprises, les techniciens et les contremaîtres et agents de maîtrise. Cette PCS regroupe ainsi tous les métiers qui se situent à un échelon intermédiaire [...] Les professions les moins qualifiées sont en effet décomposées entre employés et ouvriers en fonction du type de production [...]

La PCS des employés (5) comprend les employés civils et agents de services de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers.

De leur côté, les ouvriers (6) peuvent appartenir aux catégories suivantes : les ouvriers qualifiés de type industriel, ceux de type artisanal, les chauffeurs, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport ou bien les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal ou encore les ouvriers agricoles.

## 2. ... et pourquoi permettent-ils une large description de l'espace social ?

### *Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017*

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>26 013 521</b>	<b>28 447 861</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	318 357	112 486	0,1	1,1	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 361 080	561 163	0,7	5,6	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 954 603	2 140 102	2,0	15,7	4,5
Professions intermédiaires	3 525 878	4 152 132	7,7	23,5	5,3
Employés	2 224 074	6 604 296	14,3	24,9	6,6
Ouvriers	5 337 806	1 313 465	11,8	18,8	4,5
Retraités	6 635 639	8 027 127	0,0	0,3	68,6
Autres personnes sans activité professionnelle	3 656 084	5 537 090	63,3	10,1	7,8

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

**Q.1.** Dans un rectangle vertical (« bâton ») mettre dans l'ordre décroissant l'ensemble des membres de chaque catégorie. Colorier chaque espace.

**Q.2.** Au-dessous de ce premier rectangle mettre deux bâtons horizontaux reprenant les catégories par genre (là aussi de la PCS la plus nombreuse à la moins nombreuse)

**Q.3.** Comparez la structure des hommes et celle des femmes. Le genre peut-il être un facteur de hiérarchie ?

**Q.4.** Montrez à l'aide de données chiffrées que l'âge affecte la position d'un individu dans l'espace social.

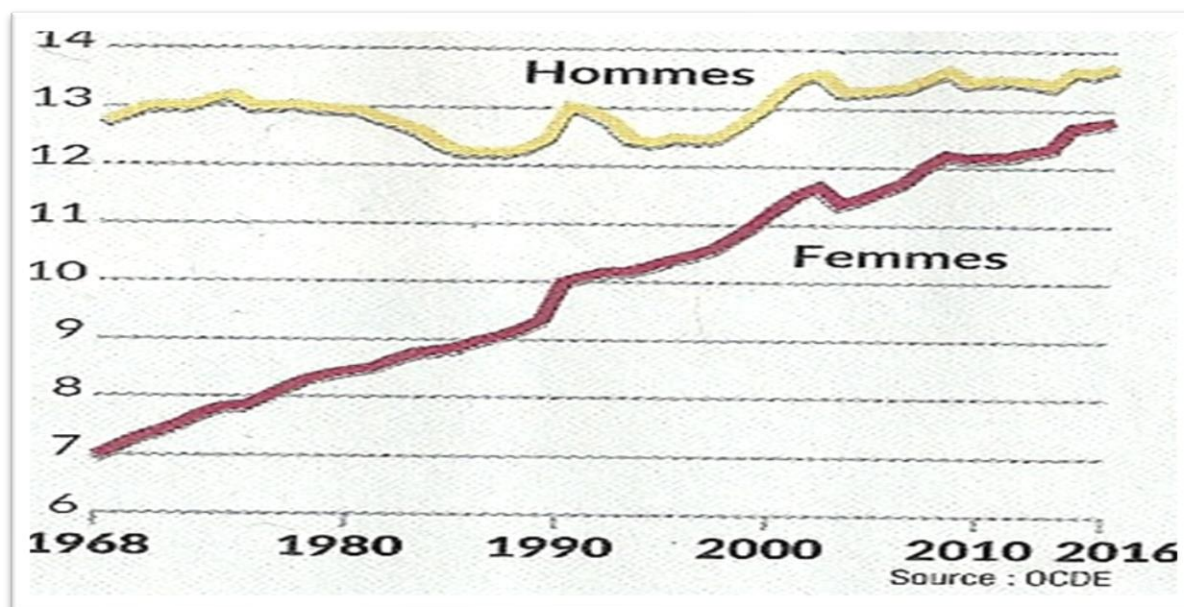
## B. ... et une approche dynamique : que nous révèle les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle ?

### 1. Que doit-on entendre par « féminisation de la population active ?

Le mouvement est spectaculaire et renvoie à des déterminations institutionnelles et sociales. Ainsi, il a fallu attendre la loi du 13 juillet 1965 pour que les femmes mariées puissent occuper un emploi sans l'autorisation de leur époux (et à ouvrir un compte en banque en leur nom propre). Mais on se borne ici à une approche quantitative, à partir de ce constat rappelé en introduction : l'emploi n'a augmenté en France que du côté des femmes. Plus précisément, l'emploi a augmenté de 6,4 millions entre 1960 et 2017, dont 5,9 millions d'emplois occupés par des femmes [...]

Il faut cependant rappeler que le traitement statistique des agricultrices introduit dans le recensement de 1954 a engendré une sous-estimation du point initial.

IRES – Michel Husson – « L'EMPLOI DES FEMMES EN FRANCE DEPUIS 1960 » – 2018.  
Evolution des effectifs des hommes et des femmes occupés  
(En millions)



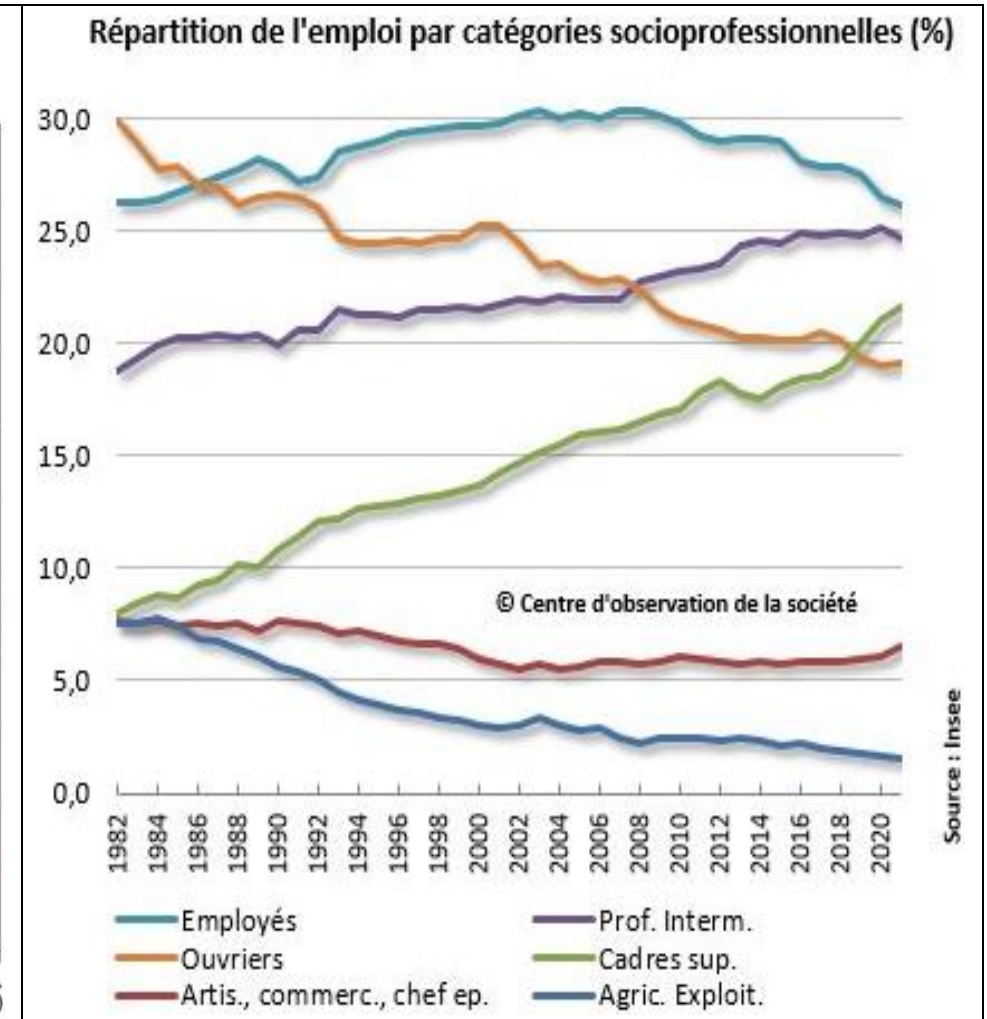
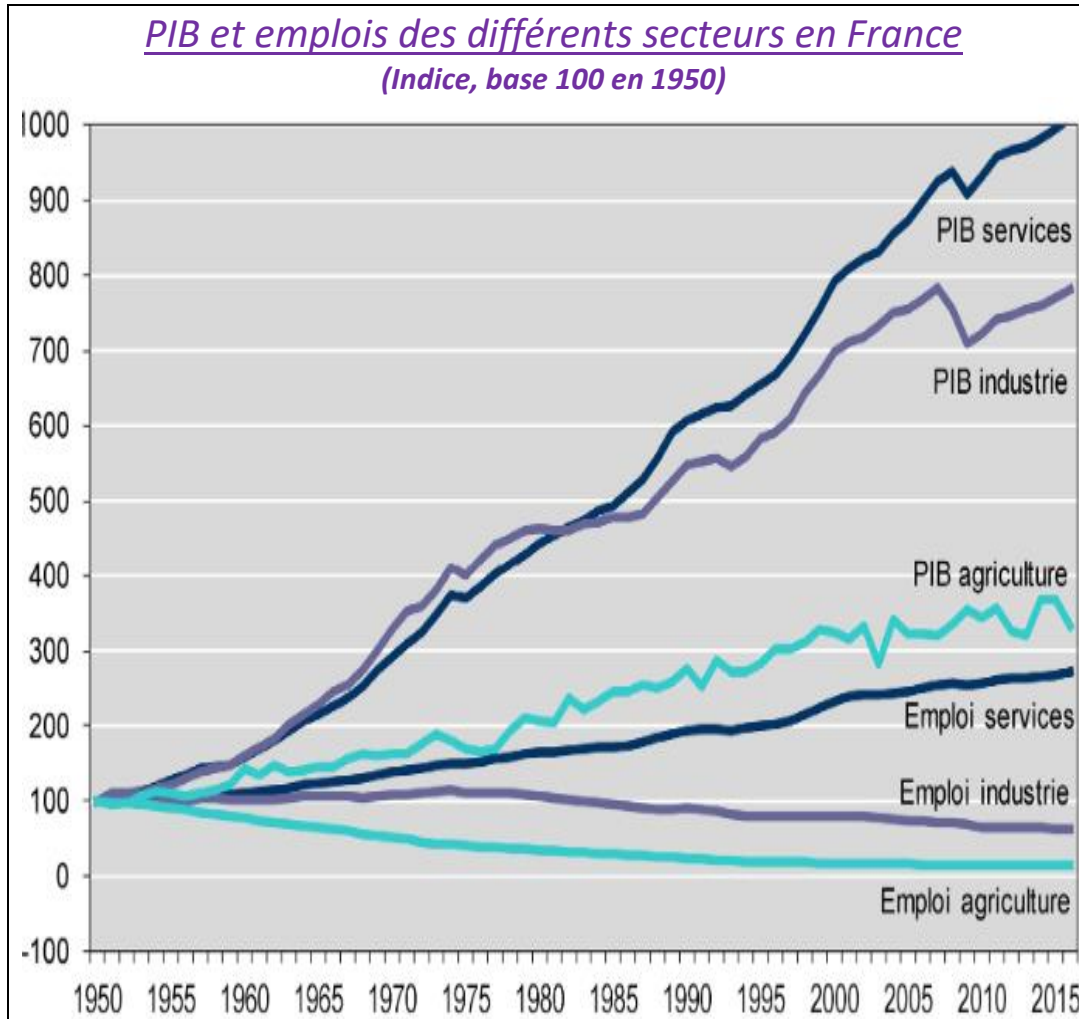
**Q.1.** Calculez approximativement la part en % **des hommes occupés** et celle **des femmes occupées** en 1968, 1990 et 2016 [quitte à arrondir un peu pour utiliser des valeurs « précises » soient les valeurs (13 ; 7) (13 ; 10) (13.5 ; 13)]. Faites une phrase interprétative d'une donnée.

**Q.2.** A l'aide de vos résultats construire le graphique à l'aide des 6 données. En quoi le changement d'outil statistique a-t-il transformé la représentation graphique notamment pour les hommes ? Quelle est maintenant l'unité ? Quelle est l'information obtenue ? Celle qui est perdue ?

**Q.3.** Calculez les deux taux de variation en % pour la période 1968/2016 avec les données brutes de la Q.1. soient les valeurs (13 ; 7) (13.5 ; 13)]. Comparez les deux résultats. Calculez ensuite l'évolution pour le total des actifs occupés entre 1968 et 2016 et comparez avec les résultats précédents. Les femmes sont-elles devenues pour autant plus nombreuses que les hommes ? En quoi cela montre que cet indicateur (le taux de variation) n'est pas un indicateur de niveau mais d'abord un indicateur de sens et de rythme ?

**Q.4.** Montrez, pour **les hommes**, que les évolutions peuvent paraître contradictoires selon les trois outils statistiques retenus. Quelle serait la pertinence des indices ?

2. ... et y a-t-il d'autres processus ayant bouleversé la structure sociale ? Tertiairisation, salarisation et élévation du niveau de qualification.



Q.1. Comparez l'évolution de la production dans les trois secteurs d'activité et Expliquez statistiquement la **tertiarisation** relative de l'activité économique. Quelle P.C.S. est l'expression du recul de l'emploi : dans le secteur primaire ? Dans le secteur secondaire ?

Q.2. En quoi ce recul de l'emploi dans ces deux secteurs particulièrement dans « le primaire » ne peut être interprété comme un déclin ? Démontrez en vous appuyant sur l'indicateur de la productivité du travail

Q.3. Quelle P.C.S. est l'expression du rôle central de la P.G.F. donc de la **hausse des qualifications** ?

Q.4. Montrez le double mouvement de la **salarisation** à l'aide de données chiffrées.

Population de 15 ans ou plus  
par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>26 013 521</b>	<b>28 447 861</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	318 357	112 486	0,1	1,1	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 361 080	561 163	0,7	5,6	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 954 603	2 140 102	2,0	15,7	4,5
Professions intermédiaires	3 525 878	4 152 132	7,7	23,5	5,3
Employés	2 224 074	6 604 296	14,3	24,9	6,6
Ouvriers	5 337 806	1 313 465	11,8	18,8	4,5
Retraités	6 635 639	8 027 127	0,0	0,3	68,6
Autres personnes sans activité professionnelle	3 656 084	5 537 090	63,3	10,1	7,8

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

Population de 15 ans ou plus  
par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2017

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	<b>26 013 521</b>	<b>28 447 861</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	318 357	112 486	0,1	1,1	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 361 080	561 163	0,7	5,6	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 954 603	2 140 102	2,0	15,7	4,5
Professions intermédiaires	3 525 878	4 152 132	7,7	23,5	5,3
Employés	2 224 074	6 604 296	14,3	24,9	6,6
Ouvriers	5 337 806	1 313 465	11,8	18,8	4,5
Retraités	6 635 639	8 027 127	0,0	0,3	68,6
Autres personnes sans activité professionnelle	3 656 084	5 537 090	63,3	10,1	7,8

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

**Description des six premières P.C.S.**

Le premier critère de classification retenu est celui du statut de l'activité, en séparant les salariés des non-salariés. Les deux premières PCS sont ainsi les agriculteurs exploitants (1) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2). La PCS 1 est, elle-même, décomposée en trois catégories, selon la taille de l'exploitation (petite, moyenne ou grande).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, eux, sont classés en trois catégories : les artisans, les commerçants et assimilés et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.

Les professions libérales, qui sont non-salariés, n'appartiennent pas à ces deux catégories puisqu'elles sont regroupées avec les cadres et professions intellectuelles supérieures pour former la PCS 3. Cette dernière comprend 6 catégories : les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et professions scientifiques, les professions de l'information, des arts et des spectacles, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Ce sont ainsi les professions salariées les plus qualifiées [...] le niveau de diplôme, ou de « capital culturel » est ainsi le point commun de toutes ces professions.

Viennent ensuite, en PCS 4, les professions intermédiaires, celles qui correspondent à un niveau de qualification moyen, on y retrouve les professeurs des écoles, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions du clergé et religieuses, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, celles administratives et commerciales des entreprises, les techniciens et les contremaîtres et agents de maîtrise. Cette PCS regroupe ainsi tous les métiers qui se situent à un échelon intermédiaire [...] Les professions les moins qualifiées sont en effet décomposées entre employés et ouvriers en fonction du type de production [...]

La PCS des employés (5) comprend les employés civils et agents de services de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers.

De leur côté, les ouvriers (6) peuvent appartenir aux catégories suivantes : les ouvriers qualifiés de type industriel, ceux de type artisanal, les chauffeurs, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport ou bien les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal ou encore les ouvriers agricoles.

**Description des six premières P.C.S.**

Le premier critère de classification retenu est celui du statut de l'activité, en séparant les salariés des non-salariés. Les deux premières PCS sont ainsi les agriculteurs exploitants (1) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2). La PCS 1 est, elle-même, décomposée en trois catégories, selon la taille de l'exploitation (petite, moyenne ou grande).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, eux, sont classés en trois catégories : les artisans, les commerçants et assimilés et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.

Les professions libérales, qui sont non-salariés, n'appartiennent pas à ces deux catégories puisqu'elles sont regroupées avec les cadres et professions intellectuelles supérieures pour former la PCS 3. Cette dernière comprend 6 catégories : les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et professions scientifiques, les professions de l'information, des arts et des spectacles, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Ce sont ainsi les professions salariées les plus qualifiées [...] le niveau de diplôme, ou de « capital culturel » est ainsi le point commun de toutes ces professions.

Viennent ensuite, en PCS 4, les professions intermédiaires, celles qui correspondent à un niveau de qualification moyen, on y retrouve les professeurs des écoles, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions du clergé et religieuses, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, celles administratives et commerciales des entreprises, les techniciens et les contremaîtres et agents de maîtrise. Cette PCS regroupe ainsi tous les métiers qui se situent à un échelon intermédiaire [...] Les professions les moins qualifiées sont en effet décomposées entre employés et ouvriers en fonction du type de production [...]

La PCS des employés (5) comprend les employés civils et agents de services de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers.

De leur côté, les ouvriers (6) peuvent appartenir aux catégories suivantes : les ouvriers qualifiés de type industriel, ceux de type artisanal, les chauffeurs, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport ou bien les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal ou encore les ouvriers agricoles.

